

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située 39, chemin de Beauregard à Feyzin et appartenant à monsieur et madame Liégo.

Cette parcelle, d'une superficie de 4 mètres carrés et nécessaire à l'élargissement de la voie précitée, est à détacher d'une propriété de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 8 de la section AS.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain à titre gratuit et procéderait également à différents travaux de clôture et de réfection d'un mur, estimés à 25 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de cette acquisition sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 22 - fonction 64 - opération 0034 pour les frais d'acte notarié estimés à 3 000 F et au compte 231 510 - fonction 64 pour les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,